

DELIBERATION N° 25-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 27 février 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Philippe ROBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	BONNIER Eric	TOSCAN Michel
SERRE Emmanuel	BARI Nadine	STUTZ Anne
SIAUD Alain	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
KRAMARCZEWSKI Bruno	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	GARNIER Jean-Luc
MULYK Fabien	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian
MAUROY Claude	GIRARDOT Frédéric	BALME Eric
CORNU Liliane	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain
FAURE Philippe	BRUN Sylvie	GRAND Florence
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	PERRIN Gilda
PREVOT Fabienne	LAURENS Patrick	BATTISTEL Marie-Noëlle
BRUGNERA Jean-Michel	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
ROBERT Philippe	LUC Alain	BALMET Lucie
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BUCH Emile
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	MAUGIRON Gilbert
FERREIRA Michel	GRIET Bernard	BARTHELEMI Maryse
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	ROUSSET Alain
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	MORA Serge

Absents excusés représentés : CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre).

OBJET : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN

Le Conseil Communautaire,

D'une part,

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	57
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de délégués votants :	62

Délibérant sur le compte de gestion de l'exercice dressé par le comptable public ; il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été présentées et qu'il a passé dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, d'autre part,

Sous la présidence de Monsieur le Vice-président délégué à l'Administration générale, aux Finances et Ressources Humaines, Dominique LE TRAOU,

- ➔ **ELU PAR L'ASSEMBLEE**, à l'unanimité,

Madame la Présidente, Coraline SAURAT, étant sortie de la salle du conseil durant la procédure de vote.

Nombre de délégués en exercice : 62
 Nombre de délégués présents : 56
 Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 61

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par la Présidente ;

- ➔ **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET MAISON MESSIAEN		dépenses	recettes
réalisation exercice 2023	Section Fonct.	71 034,61	100 359,64
	Section Invest.		800,93
		+	+
Report résultat 2022	Section Fonct.		166 051,62
	Section Invest.		7 765,61
		=	=
Total réalisation + report		71 034,61	274 977,80

Restes à réaliser	Section Fonct.	-	-
	Section Invest.	-	-

Résultat Cumulé	Section Fonct.	71 034,61	266 411,26
	Section Invest.	-	8 566,54
	total cumulé	71 034,61	274 977,80

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l’unanimité,

- ➔ **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l’exercice et au fonds de roulement, du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- ➔ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ➔ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 mars 2024
La Présidente,
Coraline SAURAT



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024



ID : 038-200040657-20240307-2024_02__7-DE